

* **PCS**
Plan
Communal de
Sauvegarde
Extraits

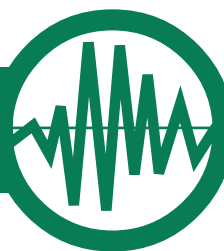


MAITRISER+

précarité alimentaire

les risques majeurs

Le **GUIDE** pour gérer efficacement les crises



Au cours des prochaines années, deux évènements majeurs peuvent nous affecter.

Un évènement conjoncturel à venir, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, constituent un enjeu majeur compte tenu de la concentration de population. En effet, tout risque climatique (tempête, canicule...) ou de sécurité (terroriste, cyber attaque, transport de matières dangereuses, industriel...), prendra une ampleur qui appelle à notre vigilance durant l'ensemble de l'année 2024 et ce d'autant plus que **nous connaissons la fragilité de notre système de santé et de la possible rupture d'approvisionnement** à cause des crises internationales. Le caractère extrêmement médiatisé de cet évènement, ajouté à l'accroissement de la population, peuvent également conduire à l'intensification du **risques d'attaques terroristes contre nos citoyens ou nos infrastructures informatiques.**

Mais pour la Ville de Sevrans, l'évènement majeur et structurel est issu de la crise du COVID19 de 2020, qui a cumulé plusieurs crises en une seule : crise sanitaire, sociale, alimentaire. Pour la première fois, l'ensemble de la planète, l'ensemble de la France a vécu confiné pendant près de 2 mois et avec des restrictions de circulation et pour les plus fragiles la nécessité d'organiser des distributions et des portages alimentaires. **Pour les élus et les services de la Ville de Sevrans, ce moment a été aussi, une expérience unique,** une prise de conscience collective de la nécessité de s'organiser et de capitaliser sur cette expérience qui aujourd'hui encore demeure l'acte de service public le plus important auquel les agents sont fiers d'avoir contribué. Compte tenu de ces éléments, **dès juillet 2020, nous avons fait le choix politique d'accorder au Plan communal de sauvegarde une délégation particulière.**

Le Plan communal de sauvegarde de Sevrans s'appuie sur l'analyse à froid de ces risques et est le fruit de la réflexion commune des agents de la Ville de Sevrans et des élus. **Il fait ressortir clairement comme risques majeurs pour la Ville de Sevrans par leurs conséquences et leurs probabilités de survenue dans les prochaines années LE RISQUE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE RISQUE SANITAIRE.**

D'autres risques (tempête, incendie, canicule, grand froid) sont également identifiés avec des conséquences plus limitées. **Tous à des degrés divers prennent leur sources dans les conséquences du dérèglement climatique qui en renforce année après année la fréquence et l'impact,** démontrant une nouvelle fois l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face et la nécessité de lui apporter une réponse adaptée et proportionnée.

Le Plan communal de sauvegarde est l'une des réponses à cette question. **Il permet, par la connaissance des risques, de prendre en amont des mesures préventives** visant à limiter la survenance de ces risques sur la Ville de Sevrans. **Ces mesures doivent associer l'État,**





Stéphane Blanchet
Maire de Sevrans
Vice-Président du Conseil
départemental
de Seine-Saint-Denis



Stephan Lardic
Conseiller municipal
délégué au Plan communal
de sauvegarde

la Région Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis, l'EPT Paris Terres d'Envol et la Ville de Sevrans par la nature des investissements et des moyens donnés à Sevrans, car c'est aussi un enjeu d'égalité républicaine face aux menaces qui pourraient toucher Sevrans et ses habitants.

Le Plan communal de sauvegarde permet aussi par sa large diffusion et par l'association entre **élus, agents du service public, associations et citoyens au travers de la Réserve communale de sécurité civile, d'enrichir la culture de la sécurité civile** au sein de la ville de Sevrans tout en **mettant en avant les valeurs de solidarité** dont nous devons faire preuve envers les personnes victimes de ces aléas en les protégeant et en les accompagnant dans leurs démarches d'indemnisation.

La Ville de Sevrans s'est donc dès 2020 engagée pleinement : participation au livre blanc des maires d'IDF sur le COVID19, recueil de dizaines de témoignages à l'occasion du confinement, révision du quotient familial dans les cantines pour permettre à tous les enfants de ne pas être en situation de précarité alimentaire, ouverture d'une épicerie sociale et solidaire, participation active au Plan alimentaire territorial mis en place par le Département de la Seine Saint Denis.

La mobilisation citoyenne engagée contre le remplacement du supermarché Carrefour par un grossiste brésilien ATACADAO, la rénovation et la transformation du marché forain, l'extension significative de la place accordée à l'agriculture urbaine dans le cadre du projet « Terres d'eaux et de culture » ou dans les projets de rénovation urbaine, la participation active à Parisculteurs en préservant des terres cultivables de proximité, font également partie du prisme d'actions que nous mettons en œuvre pour assurer la sécurité alimentaire des 52 000 habitants de Sevrans et notamment de **l'ensemble des personnes fragiles qui doivent pouvoir disposer à proximité de leur habitation, de manière pérenne, de commerces alimentaires de qualité tout en restant abordables.**

Nous entendons que le Plan communal de sauvegarde au-delà de son aspect technique soit désormais un outil de pilotage des services publics de la Ville de Sevrans, une réponse positive à l'urgence climatique, à l'urgence alimentaire et à l'urgence sanitaire.

Vous pouvez compter sur la mobilisation de tous les élus.





SOMMAIRE du Plan

6 Préface méthodologique

CHAPITRE 1

L'organisation de la Cellule de commandement

Le livret opérationnel de la cellule de commandement centralise différentes fiches du Plan communal de sauvegarde pour faciliter l'accès aux informations essentielles dont a besoin le Directeur des opérations de secours (Le Maire) pour prendre des décisions.

CHAPITRE 2

Le cadre réglementaire

Ce chapitre rappelle les principaux textes juridiques de référence en rapport avec la gestion des risques. Il est la base légale et le fondement législatif du PCS.

CHAPITRE 3

La cartographie des risques de Sevrans

A partir du DICRIM et de l'expérience de la Ville dans la survenance des risques, ce chapitre présente les risques majeurs auxquels la commune est exposée. Il permet de comprendre ce qu'est un risque majeur et de savoir quelle magnitude d'aléa est possible, de connaître les événements majeurs du passé ainsi que leurs causes et leurs conséquences.

CHAPITRE 4

Le DICRIM

Le DICRIM est le document grand public en matière de gestion des risques. Il rassemble les risques identifiés et rappelle pour chaque risque, les consignes de sécurité à connaître et à adopter en situation d'urgence ainsi que les actions menées pour réduire au mieux les conséquences. Il s'adresse à chaque citoyen de la commune et est accessible sur le site internet de la Ville.

CHAPITRE 5

La stratégie opérationnelle

Ce chapitre présente l'organisation communale de crise établie dans le cadre du PCS. Il présente en détail (par rapport au livret) l'organigramme de la cellule de crise municipale (CCM), apporte des

informations sur les éléments de déclenchements de la cellule de crise en fonction du risque identifié et donne la marche à suivre avant, pendant et après aux 6 cellules opérationnelles mises en place : commandement, interventions, information/communication, soutien médical ou psychologique, ravitaillement/hébergement, transport/technique.

CHAPITRE 6

L'annuaire et les ressources de crise

Ce volet comprend l'ensemble des coordonnées indispensables à la gestion d'un événement. Il recense l'ensemble des moyens humains, les moyens matériels disponibles dans les stocks, les moyens réquisitionnables et auprès de qui et les services extérieurs à la ville utiles. Il représente un outil de gestion primordial et doit être régulièrement mis à jour pour permettre son utilisation opérationnelle.

CHAPITRE 7

La cartographie opérationnelle

Ce volet rassemble toutes les cartes nécessaires à la gestion de crise efficace. En format A4, il est composé d'un fond de carte de la commune et pour chaque risque identifié l'identification des zones et lieux (centre de commandement, centre de secours, stock). Elle comprend aussi une carte intercommunale pour identifier les voies d'évacuation appropriées.

CHAPITRE 8

Le risque sécurité alimentaire territoriale

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle en cas de confinement, de blocage des approvisionnements alimentaires suite à une crise mondiale, à un mouvement social, à une nouvelle crise sanitaire ou à un incident rendant les nappes phréatiques de la ville impropres à la consommation.

CHAPITRE 9

Le risque explosion sociale

Ce chapitre établit la marche à suivre en cas de crise majeure sur le plan sociétal : embrasement d'un ou plusieurs quartiers, hors de contrôle des forces de police, avec enclave possible de zones habitées.

CHAPITRE 10

Le risque sanitaire / épidémiologique

Ce chapitre présente une réponse organisationnelle de la Ville en cas de déclenchement d'un épisode de pandémie ou de restrictions liées à une catastrophe sanitaire comme nous l'avons connu pour le COVID.



communal de sauvegarde (dans sa version intégrale¹)

CHAPITRE 11

Le risque canicule

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque canicule déclenché par la Préfecture.

CHAPITRE 12

Le risque grand froid

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque grand froid déclenché par la Préfecture.

CHAPITRE 13

Le risque tempête

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque tempête déclenché par la Préfecture ou en cas de dégâts sur les infrastructures municipales liés à un incident climatique.

CHAPITRE 14

Le risque inondation

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque d'inondation lié à un incident climatique ou à la montée des eaux du canal de l'Ourcq ou à la panne d'un dispositif d'évacuation des eaux.

CHAPITRE 15

Le risque coupure énergétique (ou black out énergétique)

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle en cas de coupure généralisée liée à un évènement climatique (tempête, inondations), une cyber attaque, un accident sur une ligne à haute tension ou encore le déclenchement d'un délestage électrique par la Préfecture dans le contexte d'une incapacité de faire face aux besoins. Il propose également une réponse organisationnelle en cas de coupure du chauffage urbain sur les équipements publics ou les immeubles d'habitation.

CHAPITRE 16

Le risque terroriste

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque d'une attaque terroriste sur le territoire de la commune ou pour lequel la commune est impactée.

CHAPITRE 17

Le risque cyber attaque

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque d'attaque informatique sur le réseau de la Ville.

CHAPITRE 18

Le risque industriel

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque d'un incident industriel touchant une entreprise présente sur la commune ou à proximité.

CHAPITRE 19

Le risque mouvement de terrain

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque lié à la présence de gypse ou d'argile pouvant entraîner l'affaissement d'un terrain où est situé un lieu d'habitation ou un équipement public.

CHAPITRE 20

Le risque transport de matière dangereuse

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque de passage sur le territoire de la commune d'un transport de matière dangereuse et les risques de pollution des nappes phréatiques rendant l'eau impropre à la consommation.

CHAPITRE 21

Le risque sismique

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque d'un tremblement de terre sur le territoire de la commune.

CHAPITRE 22

Le risque incendie / effondrement

Ce chapitre propose une réponse organisationnelle face au risque en cas d'incendie ou d'effondrement d'un immeuble d'habitation.

CHAPITRE 23

L'organisation de la Réserve communale de sécurité civile (RCSC)

Ce chapitre décrit les modalités de recrutement, de mobilisation, les missions et le périmètre d'action de la Réserve communale de sécurité civile. Elle propose un projet de charte de la RCSC, d'acte d'engagement et de règlement intérieur de la RCSC.

¹Le PCS est un document confidentiel strictement réservé à la Cellule de commandement de la crise. Le présent document permet d'en avoir une vision d'ensemble. Les recommandations à l'usage de la population figurent dans le chapitre 4 du PCS appelé DICRIM, consultable en ligne sur le site internet de la Ville de Sevran.



PRÉFACE méthodologique

- Le PCS n'est pas un document unique figé mais une série de chapitres se présentant comme autant de fiches opérationnelles. Il est également un outil politique permettant d'éclairer la mise en place de mesures de prévention visant à limiter la probabilité de survenances, la fréquence ou l'impact.
- Chaque fiche fait l'objet de mises à jour indépendantes en fonction des retours d'expériences ou de l'évolution des risques.
- La cellule de crise compose le comité de pilotage du PCS qui suit l'avancement de la réalisation des chapitres du PCS et qui les valide.
- Chaque modification du PCS fait l'objet d'une présentation en Commission municipale et d'une adoption en Conseil municipal.
- La cartographie des risques est présentée annuellement au Conseil municipal dans le cadre du rapport de développement durable comme un chapitre à part entière compte tenu de la prédominance des risques liés au dérèglement climatique et à la sécurité sanitaire et alimentaire.
- Le PCS est un document confidentiel compte tenu des coordonnées individuelles pouvant figurer dans les différents chapitres. Il est imprimé en seulement 5 exemplaires papier qui sont conservés par les principaux acteurs à titre de secours. Le présent document, en revanche, faisant office de synthèse, est disponible sur l'Intranet pour consultation par les agents de la Ville et sur le site internet pour consultation par le grand public.
- Le PCS fait l'objet, aux fins de mise à jour, d'un réexamen à minima annuel dans le cadre de l'ordre du jour d'un comité de pilotage.

- Le PCS fait l'objet, d'au moins un test grandeur nature annuel. Le scénario du test est préparé par le Maire en lien avec le Bureau de la défense et de la sécurité civile de la Seine-Saint-Denis.

Un des objectifs du PCS est de normer les risques qui peuvent potentiellement impacter la Ville de Sevrans. Ainsi dans le chapitre 3, chaque risque identifié est cartographié en fonction de 3 critères :

La probabilité de survenue	La fréquence de survenue	L'impact pour la Ville
----------------------------	--------------------------	------------------------

Chaque risque dispose d'une échelle de surveillance sur 4 positions suivant l'évolution de chaque situation et qui vise à encore à normer le déclenchement du PCS en fonction de l'atteinte d'un aléa précis et quantifiable pour apporter une réponse adaptée en fonction du niveau de risque constaté :

VERT

Pas de risque en l'état actuel

JAUNE

Remontée d'un risque potentiel qui nécessite en l'état une surveillance

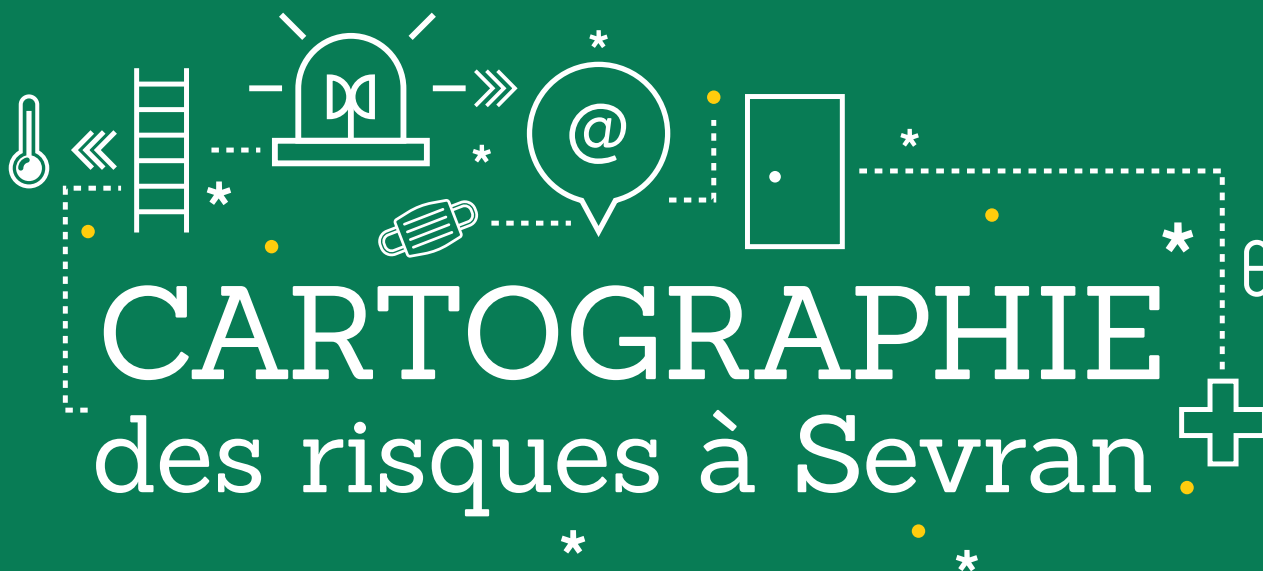
ORANGE

Risque identifié et en cours : **DÉCLENCHEMENT DU PCS**

ROUGE

Risque ayant un impact majeur sur la population : **Ouverture du CSHP, extension du PCS, mobilisation de la RCSC**





CARTOGRAPHIE des risques à Sevran

À partir du DICRIM et de l'expérience de la Ville dans la survenance des risques, ce chapitre présente les risques majeurs auxquels la commune est exposée. Il permet de comprendre ce qu'est un risque majeur et de savoir quelle magnitude d'aléa est possible, de connaître les événements majeurs du passé ainsi que leurs causes et leurs conséquences.

Risques et familles de risques identifiés

À partir de son Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM, chapitre 4), du Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) du Bureau de défense et de la sécurité civile de la Seine-Saint-Denis (édition de mai 2023) et de l'analyse faite par la Municipalité des risques apparus depuis la pandémie sur la base de l'expérience des équipes et des élus, **15 risques potentiels ont été identifiés pour la Ville de Sevran** donnant chacun lieu à un chapitre dans le présent PCS.

Ces 15 risques peuvent se décliner en 4 familles qui sur certains aspects s'entrecoupent :

- **Les risques sociétaux** qui relèvent de l'évolution des comportements sociologiques profond d'une société, de son mode d'organisation économique, des politiques publiques mises ou non en place, de la non prise en compte des crises sociales, environnementales qui ont des conséquences en terme de sécurité publique : sécurité alimentaire, sécurité des personnes et des biens en cas de violences urbaines, attaques terroristes.
- **Les risques climatiques** relèvent de phénomènes naturels mais qui ces dernières années se retrouvent amplifiés par le dérèglement climatique tant par leur fréquence que par leur impact : canicule, grand froid, tempête, séisme, inondation, délestage électrique ou de chauffage.
- **Les risques technologiques** liés à l'action humaine et plus précisément au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé ou l'environnement ou qui bloquerait totalement la capacité d'action de la Ville : industriel, transport de matières dangereuses, cyber-attaque, incendie/effondrement accidentel d'un bâtiment.
- **Les risques sanitaires** issus de la crise du COVID de 2020 qui est à part compte tenu qu'il relève en lui-même des 3 catégories précédentes.



Classification des risques

Afin de normer chacun des 15 risques et de pouvoir identifier les priorités de l'action publique municipale chaque risque identifié est cartographié en fonction de 3 critères :

La probabilité de survenue La fréquence de survenue L'impact pour la Ville

Chacun de ces critères dispose d'une échelle d'appréciation sur 4 positions

ÉCHELLE DES RISQUES	PROBABILITÉ DE SURVENUE	FRÉQUENCE DE SURVENUE	IMPACT
1	Pas de survenance sur la commune, faible probabilité de survenance	1 par siècle	moins de 100 personnes impactées
2	Déjà arrivé mais faible probabilité de survenance de nouveau	1 par décennie	moins de 1000 personnes impactées
3	Pas de survenance sur la commune mais forte probabilité de survenance	1 tous les 5 ans	Moins de 10 000 personnes impactées
4	Déjà arrivé et forte probabilité de survenance	1 par an	Plus de 10 000 à toute la population de Sevrans impactée

Le Comité de pilotage du PCS qui correspond à la cellule de crise communale examine annuellement pour chacun des risques les 3 critères et attribuent une note de l'échelle (1 à 4) pour chacun d'entre eux. **La somme des notes obtenues constitue le niveau de risque global pouvant donc aller de 3 à 12 points.**

A partir de ces notes le Comité de pilotage du PCS les classe en **4 catégories correspondant chacun à un niveau de priorité et de dangerosité :**

Niveaux pour Sevrans en fonction du niveau de risque global



Facteur de maîtrise et d'atténuation du risque

Les risques et par voie de conséquence le Plan communal de sauvegarde ne sont pas figés dans le temps. **L'action communale, l'extension de la culture du risque par des actions de formation et d'information, le pilotage des politiques publiques doivent permettre de prendre en amont des mesures préventives visant à limiter la survenance de ces risques sur la Ville de Sevrans.**

Ces mesures ne peuvent être uniquement du ressort de la Ville de Sevrans et doivent nécessairement associer l'État, la Région Ile-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis, l'EPT Paris Terres d'Envol par la nature des investissements et des moyens qui doivent être déployés.

De fait le PCS est aussi un outil qui doit tenir compte des actions préventives engagées afin de maîtriser et de réduire les risques. Dans ce cadre **une échelle sur 3 positions (+, =, -)** a été mise en place. Le Comité de pilotage du PCS sur la base des actions engagées définit chaque année pour chacun des risques son niveau de maîtrise et d'atténuation. **Cet indice donne une direction qui doit inciter à l'action publique** et qui doit en principe trouver sa traduction l'année suivante soit dans la baisse du niveau global de risque, soit son maintien, soit dans l'augmentation du niveau global.

Indice de maîtrise et d'atténuation du risque



La Ville a mis en œuvre des mesures afin de diminuer le risque de manière proactive et dispose des moyens lui permettant de maîtriser le risque s'il devait survenir



La Ville applique les mesures réglementaires pour prévenir le risque et devrait être en mesure de faire face si le risque devait survenir



La Ville n'a pas mis en œuvre les mesures préventives nécessaires pour diminuer le risque et ne semble pas en position de maîtriser le risque s'il devait survenir.

Échelle de surveillance

Chaque risque dispose également d'une **échelle de surveillance** sur 4 positions suivant l'évolution de chaque situation et qui vise là encore à **normer le déclenchement du PCS en fonction de l'atteinte d'un aléa précis et quantifiable** pour apporter une réponse adaptée en fonction du niveau de risque constaté :

VERT

Pas de risque en l'état actuel

JAUNE

Remontée d'un risque potentiel qui nécessite en l'état une surveillance

ORANGE

Risque identifié et en cours : **DÉCLENCHEMENT DU PCS**

ROUGE

Risque ayant un impact majeur sur la population : **Ouverture du CSHP, extension du PCS, mobilisation de la RCSC**





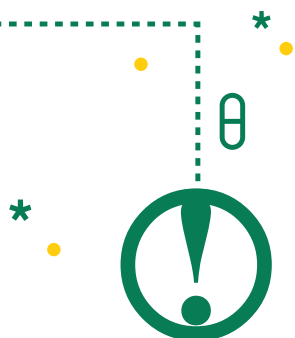
CARTOGRAPHIE des risques à Sevran

A l'issue de cette analyse, il ressort pour l'exercice 2023 que le risque de sécurité alimentaire et le risque sanitaire/épidémiologique constituent les risques majeurs de Sevran. Le risque de sécurité alimentaire a de plus un indice de maîtrise et d'atténuation négatif qui impose la réalisation de mesures préventives proactives à grande échelle dans les années à venir.

La plupart des risques climatiques ainsi que le risque d'explosion sociale apparaissent comme des risques importants. Le risque d'explosion sociale et d'incendie ou d'effondrement d'une zone d'habitation appelle à une vigilance toute particulière compte tenu de l'indice de maîtrise et d'atténuation négatif qui les accompagne. Le risque canicule, tempête ou grand froid qui font l'objet d'un fort encadrement à l'échelle nationale et ce depuis de nombreuses années, s'ils n'en demeurent pas moins importants, apparaissent comme pouvant être gérés à l'échelle des moyens de la Ville.

RISQUE	FAMILLE DE RISQUE
Sécurité alimentaire	Social
Sanitaire / Épidémiologique	Sanitaire
Tempête	climatique
Explosion sociale (violences urbaines)	Social
Canicule	Climatique
Cyber attaque	Technologique
Incendie / Effondrement	Technologique
Coupure énergétique	Climatique
Grand Froid	Climatique
Terrorisme	Social
Mouvement de terrain	Climatique
Inondation	Climatique
Transport de matières dangereuses	Technologique
Industriel	Technologique
Sismique	Climatique





PROBABILITÉ DE SURVENUE	FRÉQUENCE DE SURVENUE	IMPACT	SCORE GLOBAL	NIVEAU DE RISQUE GLOBAL	INDICE DE MAÎTRISE ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE
4	4	4	12	MAJEUR	-
4	4	4	12	MAJEUR	+
4	4	3	11	IMPORTANT	+
4	4	3	11	IMPORTANT	-
4	4	3	11	IMPORTANT	+
4	4	2	10	IMPORTANT	=
4	4	2	10	IMPORTANT	-
4	3	3	10	IMPORTANT	=
3	3	3	9	SIGNIFICATIF	+
3	2	3	8	SIGNIFICATIF	=
4	3	1	8	SIGNIFICATIF	+
2	2	3	7	SIGNIFICATIF	=
1	2	3	6	FAIBLE	-
1	2	3	6	FAIBLE	=
1	1	3	5	FAIBLE	=



»» DOCUMENT

À CONSERVER <<<<<<



d'informations sur

www.ville-sevran.fr



Ce document est un extrait du Plan communal de sauvegarde de la Ville de Sevran. L'original est un document confidentiel strictement réservé à la Cellule de commandement de la crise.

Les recommandations à l'usage de la population figurent dans le chapitre 4 du PCS appelé DICRIM, consultable en ligne sur le site internet de la Ville de Sevran.

